

Devenez
musicien
intervenant

Portes ouvertes

Samedi 13 février 2021 en ligne

Mardi 18 mai 2021 en présence
(évolution vers du virtuel selon les
consignes sanitaires en vigueur)

Tests d'entrée

1^{ère} session : 1 et 2 juin 2021

2^{ème} session : 1 et 2 septembre 2021

Le CFMI

Le **Centre de Formation de Musiciens Intervenants**, Institut d'Aix-Marseille Université est placé sous la tutelle de 3 ministères :

- Ministère de l'Éducation Nationale
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Ministère de la Culture.

Il dispense une formation supérieure professionnelle validée par un **diplôme**, le **DUMI** (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant).

Le cursus se déroule sur **2 ou 3 ans** (parcours personnalisé en concertation avec l'étudiant)

Durée totale 1500 heures.

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants est installé dans les locaux de l'INSPE à Aix en Provence, 2 avenue Jules Isaac - 13626 Aix-en-Provence

Le métier de musicien intervenant

Un musicien professionnel qui intervient sur projet

Un artiste et un pédagogue qui intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, dans les crèches, dans les lieux d'enseignement de la musique (éveil musical, ateliers d'improvisation, pratiques vocales et instrumentales, encadrement de pratique amateur) le milieu hospitalier ou carcéral. Le musicien intervenant participe au développement culturel de l'enfant.

Un médiateur culturel au service du territoire

Le musicien intervenant est une personne-ressource qui développe des actions pour l'accès à la culture en tissant des liens avec les structures artistiques et culturelles de son territoire professionnel (scènes nationales ou régionales, festivals, orchestres, réseaux culturels locaux), les structures d'insertion sociale, les structures d'accueil de personnes handicapées. Il contribue au développement culturel local.

L'emploi

Le musicien intervenant peut être recruté par une commune, un syndicat intercommunal, un réseau associatif. Il peut être rattaché à un conservatoire, une école de musique ou un service culturel. Le DUMI permet l'accès au cadre de la Fonction publique territoriale en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique (ATEA).

Organisation de la formation et contenus d'enseignements

La formation associe de façon dynamique l'expérimentation pratique du métier, l'acquisition de connaissances, la maîtrise de techniques et le développement du potentiel musical et artistique de chaque étudiant.

Le plan de formation est organisé en 7 unités d'enseignements (UE), chacune étant constituée :

- d'ateliers de pratiques artistiques ;
- de cours théoriques et pratique réflexive ;
- de mise en application sur le terrain (*1/3 de la formation*).



Chaque UE vise une compétence nécessaire au métier :

1 | Mener un projet centré sur les pratiques vocales

Direction de chœur, technique vocale, connaissance de l'appareil phonatoire, pédagogie du chant choral, ateliers pratiques de chant choral et de création chorale à l'école.

2 | Mener un projet centré sur l'interprétation

Corps et interprétation, musiques actuelles et traditionnelles, musiques classiques et contemporaines, percussions du monde, esthétique-écriture, techniques d'accompagnement, connaissance du système éducatif, didactique et pédagogie de l'interprétation, stage en tutorat.

3 | Mener un projet centré sur la création

Improvisation, électroacoustique, conception et réalisation de spectacles jeune public, analyse musicale-active, écriture créative, fabrication d'instruments et jeu instrumental, travail du corps et de la scène, connaissance de l'enfant, didactique et pédagogie de la création, stage pratique de création à l'école.

4 | Mener un projet centré sur l'apprentissage par l'orchestre

Maîtrise d'un logiciel d'édition musicale, pratique collective instrumentale, direction d'ensemble, expérimentation des instruments de l'orchestre, techniques d'arrangement, stage orchestre à l'école.

5 | Négocier, écrire, réaliser et évaluer des projets d'école :

Culture du partenariat avec les professeurs des écoles, analyse du milieu, didactique, pédagogie et méthodologie de projet, dossier professionnel, stage en autonomie longue durée.

6 | Concevoir et mener des projets d'éducation artistique et culturelle :

Technique du son, stage musique et handicap, interventions en milieu hospitalier et carcéral, analyse appliquée et actions de sensibilisation au spectacle vivant, stage petite enfance.

7 | Construire son projet professionnel

Analyse des cadres d'emploi, rencontres professionnelles, définition du projet personnel.

Admission

Conditions préalables à l'inscription aux tests d'entrée

- Etre titulaire du Baccalauréat ou équivalent (DAEU-MIMA)
- Une année minimum d'études ou d'expérience professionnelle après l'obtention du Baccalauréat
- Solides compétences musicales (niveau équivalent à un niveau de fin de cycle 3 de conservatoire)

Tests d'entrée

- 1^{ère} session : 1 et 2 juin 2021
- 2^{ème} session : 1 et 2 septembre 2021

Journées portes ouvertes :

- 13 février 2021 en ligne
- 18 mai 2021 en présence (évolution vers du virtuel selon les consignes sanitaires en vigueur)

Vous exercez déjà le métier de musicien intervenant ?

Vous pouvez accéder au diplôme universitaire de musicien intervenant par le biais de la **VAE** (validation des acquis de l'expérience).

Renseignements

Service de VAE d'Aix-Marseille Université

Tél. : 04 42 60 42 80 / 04 42 60 42 99

<https://fpc.univ-amu.fr/vae>

Formation professionnelle continue

Le CFMI d'Aix en Provence propose depuis septembre 2019 des stages dans le cadre de la formation continue non diplômante en partenariat avec le service de formation continue d'Aix-Marseille Université.

Objectifs :

- développer des compétences complémentaires dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle...
- développer des compétences complémentaires dans le domaine des pratiques vocales collectives.

Public :

- artistes musiciens
- titulaires d'un DUMI, d'un DE ou d'un CA
- professionnels de l'éducation ou de la santé ayant un bon niveau musical

Centre de formation de Musiciens Intervenants

Tél. : 04 13 55 32 40 - Mail : cfmi-contact@univ-amu.fr

2 avenue Jules Isaac - 13626 Aix-en-Provence

<https://cfmi.univ-amu.fr>

 <https://www.facebook.com/cfmi.amu/>